

ABC arbitrage Compte-rendu de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 mai 2013

Réunie le vendredi 31 mai 2013 sous la présidence de Dominique Ceolin, président-directeur général, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société ABC arbitrage a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées.

L'assemblée fut l'occasion de détailler les conditions de réalisation du résultat 2012, et de faire un point sur l'activité des cinq premiers mois 2013. Dans un contexte toujours défavorable aux activités du groupe, le rythme d'activité reste orienté positivement tout en étant inférieur de 20% à 30% à l'exercice 2012. Pour s'adapter à cette nouvelle structure de marchés, le groupe a décidé d'orienter son développement vers de nouvelles stratégies quantitatives dans le cadre de son savoir-faire historique. Le travail qui se poursuit sur les stratégies existantes permettra à tout moment de profiter d'un redémarrage des activités sur les places financières. Les actifs sous gestion s'établissent à 410 millions d'euros au 01/05/2013. L'objectif pour 2013 est de stabiliser les encours autour de 500 millions d'euros et de lancer en 2014 de nouveaux fonds d'investissement.

Parmi les résolutions adoptées, l'assemblée ordinaire, après avoir approuvé les comptes, a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2012 un dividende de 0,47 euro par action ordinaire, équivalent au bénéfice net par action. Compte tenu de l'acompte de 0,20 euro par action détaché au mois de novembre 2012, le solde sur dividende 2012 s'élève à 0,27 euro par action. Le conseil d'administration qui s'est réuni postérieurement à l'assemblée générale a décidé de fixer à 5,50 euros le prix de réinvestissement, pour les actionnaires choisissant de percevoir tout ou partie de ce solde en actions ABC arbitrage. Pour mémoire le calendrier de distribution est le suivant :

- date de détachement : vendredi 7 juin 2013,
- fin d'exercice de l'option : lundi 17 juin 2013 inclus,
- paiement ou inscription en compte des actions : lundi 24 juin 2013.

Confiante dans la capacité du groupe ABC arbitrage à poursuivre son développement et, compte tenu des fonds propres disponibles et non mobilisés pour les besoins opérationnels du groupe, l'assemblée générale a validé la distribution d'un montant de 0,20 euro par action, au plus tard le 31 décembre 2013, à prélever, par ordre de priorité, sur le compte « report à nouveau », le compte « autres réserves » et le compte « prime d'émission ».

L'assemblée générale a également décidé de nommer Madame Marie-Ange VERDICKT administrateur indépendant pour une durée de quatre ans. Madame VERDICKT participait aux réunions du conseil d'administration d'ABC arbitrage depuis le 24 janvier 2013 en qualité de censeur.

Pour conclure, Dominique Ceolin a rappelé que pour 2013 « le groupe se concentrait sur le renouvellement de ses stratégies d'intervention et sur la motivation de ses meilleurs éléments tout en poursuivant son programme de structuration pour s'adapter à ce nouvel environnement».